

## **CRITÈRES DE SÉLECTION – GALA AJBM « LES LEADERS DE DEMAIN »**

### **1. Excellence du dossier**

Le candidat(e) se distingue par la qualité et l'excellence de toutes ses réalisations et de l'ensemble de son dossier.

### **2. Réalisations professionnelles**

Le candidat se démarque par ses compétences au niveau juridique tel que : dossiers importants pilotés, négociations, transactions d'envergures, dossiers plaidés ayant fait jurisprudence, ou tout simplement une expérience professionnelle remarquable.

Au niveau de la catégorie « Avocat AJBM de l'Année – Pro bono », le candidat se démarque par les services juridiques qu'il offre gratuitement à la population tel que, par exemple, le « Salon Visez Droit », la « Clinique juridique », les programmes Pro bono de l'AJBM (préparation à une audition, Mercredi, j'en parle à mon avocat, Juri-Conseil aux entreprises), toute autre implication juridique Pro bono et son engagement à faire de la justice, une justice plus accessible.

### **3. Réalisations personnelles**

Le candidat se démarque par ses compétences et réalisations personnelles telles que le leadership, le sens de l'innovation, le développement des affaires ou de réseaux, la confiance de ses collègues, l'implication à titre de conférencier invité, ou à titre d'auteur, etc.

Au niveau de la catégorie « Avocat AJBM de l'Année – Pro bono », le candidat se démarque par son niveau d'implication, ses responsabilités, la constance de son implication, son dévouement ainsi que son leadership dans ce domaine.

### **4. Vision et perspectives**

Le candidat doit décrire sa vision et ses perspectives tant de la profession que de sa propre carrière tel que les projets envisagés, les améliorations à apporter, les contributions futures, le rôle des jeunes avocats, etc.

Au niveau de la catégorie « Avocat AJBM de l'Année – Pro bono », le candidat doit décrire sa vision et ses perspectives d'avenir du Pro bono dans la société et dans le monde juridique.

### **5. Engagement social**

Le candidat doit faire preuve d'engagement social dans sa communauté locale ou juridique. Le candidat doit refléter, dans la mesure du possible, la vision que l'AJBM a démontrée à travers son histoire tant au niveau de services juridiques à la population et des services offerts à ses membres que d'engagement communautaire au niveau de la société montréalaise juridique ou non juridique. Le candidat peut avoir contribué au rayonnement de l'AJBM ou de tout autre organisme, association, projet ou activité dans un but social ou altruiste.